



Mérignac, le 07 novembre 2023

PLUS DE PLAFOND POUR LA PRISE EN CHARGE DE VOS FORMATIONS !

Cher(e) adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous informer que **vous n'êtes dorénavant plus soumis à un plafond pour la prise en charge de vos formations effectuées en 2023** (plan de développement de compétences) :

⇒ Ainsi dans la limite de l'enveloppe (fonds réservés groupe) allouée par l'Opcommerce pour le plan de développement de compétences des adhérents de la DICA de moins de 50 salariés dépendant de la convention collective des entreprises de la filière sports loisirs, **vous pouvez financer vos formations sans limite de budget**. En revanche, **vous ne bénéficiez d'aucun droit acquis** dans la mesure où le montant des fonds qui nous sont alloués est limité. **Les 1^{ers} inscrits sont donc les 1^{ers} servis.**

⇒ **Attention : votre demande de prise en charge auprès de l'Opcommerce doit être faite avant le 30 novembre prochain et la formation devra être effectuée entièrement avant le 31 décembre 2023.**

Ce serait dommage de ne pas en profiter...

Alors ne tardez pas car les fonds réservés groupe sont bientôt épuisés ET INSCRIVEZ VOS SALARIES A DES FORMATIONS avant le 30 novembre !

Deux possibilités pour utiliser les fonds disponibles :

► Faire bénéficier vos salariés des formations 100 % VDL encore disponibles sur le catalogue (1) que la Dica a mis en place pour le 2nd semestre 2023 (voir lien catalogue ci-dessous) dont notamment :

⇒ 2 nouvelles formations RH : Savoir sanctionner son salarié et Application de la convention collective de la filière sports-loisirs : et si vous faisiez le point sur vos pratiques ?

⇒ 2 formations « sécurité » : Document unique et prévention des risques professionnels et Habilitation électrique spécifique pour les VDL.

Retrouvez tous les détails (dates, modalités d'inscription et de prise en charge pour les entreprises concernées (voir ci-dessus)) en cliquant sur les liens ci-dessous :

[Catalogue des formations 2023 \(2\)](#)

[Mode Opérateur 2023](#)

► Financer toutes sortes de formations y compris des formations à distance, notamment celles qui sont proposées par l'Opcommerce sur la plate-forme CLICK AND FORM (<https://clickandform.opcommerce.com/>) à partir du moment où l'organisme de formation est certifié Qualiopi.

(1) Pour toutes questions sur les formations inscrites au catalogue merci de prendre contact avec :

Loisirs et Performance Formations : 06 27 45 68 11

admin@lpformationsvdl.fr

(2) Les plus de 50 salariés ont bien sûr accès à ce catalogue mais n'ont pas de prise en charge sauf accord particulier avec l'Opcommerce.

Les entreprises dépendantes d'un autre OPCO peuvent également en bénéficier mais devront se rapprocher de celui-ci pour connaître les modalités de prise en charge.

Le service juridique



FÉDÉRATION NATIONALE
des Distributeurs de Véhicules de Loisirs

Contactez-nous • Tél. : 05.57.29.17.17 • www.la-dica.com

Vous voulez connaître vos droits ? Vous avez besoin d'informations sur vos problématiques d'entreprise ? Avec rigueur, nos juristes vous orientent dans vos démarches et vous accompagnent. Au plus près de l'actualité législative et conventionnelle, ils vous apportent leur expertise dans divers domaines.

Préalablement à l'utilisation des informations, modèles et documents juridiques qui vous sont délivrés par la DICA, nous vous invitons à prendre connaissance de la note informative sur le contenu et l'utilisation de ceux-ci, [en cliquant ici](#)

CONFIDENTIEL Cet email contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.